



Dossier d'organisation d'une manifestation

Vous souhaitez organiser une manifestation accueillant du public dans une salle municipale, un équipement sportif, intérieur ou extérieur, ou sur la voie publique de la commune nouvelle d'Avranches. La ville a mis en place ce dossier afin de vous aider dans votre organisation et de simplifier vos échanges avec notre collectivité. Que vous soyez une association ou un organisateur privé, le dépôt de ce dossier est obligatoire pour tous vos événements (*hors activité courante* des associations et manifestation privée*).

Comment remplir le dossier manifestation ?

L'objectif de ce dossier est de faciliter les démarches et les échanges avec la collectivité. Pour cela et afin de s'adapter au maximum aux spécificités de vos événements respectifs, ce dossier a été conçu sous la forme de fiches à remplir séparément suivant vos besoins.

Nous vous invitons donc à compléter cette première fiche regroupant des informations générales sur votre manifestation puis de télécharger et compléter uniquement les fiches qui vous concernent. Vous trouverez la liste des fiches et leur contenu à la fin de ce bulletin

Le dépôt de ce dossier équivaut à une demande d'autorisation pour la tenue d'une manifestation. En aucun cas, l'organisateur ne pourra considérer ce dépôt comme une validation de sa manifestation et de ses demandes. Chaque demande sera étudiée par le service concerné et une réponse vous sera apportée dans les meilleurs délais validant ou non votre demande.

Nous vous rappelons que l'organisateur d'une manifestation doit s'assurer que le public bénéficiera des meilleures conditions d'accueil techniques (accès, parkings, signalisation...), sécuritaires (incendie, protection des personnes...) et sanitaires (alimentations, toilettes...).

* hors activité courante : toutes les manifestations exceptionnelles non prévues dans le cadre d'une activité régulière de l'association (ex: hors entraînement et championnat pour les associations sportives)

VOTRE MANIFESTATION

TITRE :

DATES :

HORAIRES :

LIEU :

Fiche 1 : Informations générales sur la manifestation

1. Identité du demandeur

Nom et prénom du président ou du responsable (dûment habilité) :

Raison sociale :

Adresse postale :

.....

Courriel :

Téléphone mobile :

Nom et prénom de la personne référente :

Téléphone mobile :

2. Présentation de la manifestation

Nombre de personnes attendues :

- En simultané :

- En cumulé :

Lieu de la manifestation : en intérieur en extérieur

Merci de préciser le lieu exact :

Type de manifestation :

Sportive (course cycliste, randonnée pédestre, courses à pied, tournois sportifs, compétitions exceptionnelles...)

Culturelle (spectacle, concert, représentation théâtrale...)

Commerciale (braderie, brocante...)

Récréative (kermesse, feu d'artifice, manège, retraite aux flambeaux...)

Humanitaire / Caritative (téléthon, marche pour le climat...)

Autre. Précisez :

3. Information pour la communication

Les informations ci-après sont destinées aux supports d'information de la Ville : site internet, réseaux sociaux, agendas papiers.

Objectifs de la manifestation	
Public visé	
Programme détaillé <i>(cette partie peut faire l'objet d'une annexe si besoin)</i>	
Animations phares	

Tarif d'entrée	
Lieu et/ou site de vente de la billetterie <i>(si concerné)</i>	
Conditions d'accès	
Accès pour les PMR	
Partenaires <i>(si concerné)</i>	

Merci de joindre à ce document, tout support de communication que vous jugerez utile (photos, affiches, flyers...)

4. Comment faire pour effectuer vos demandes auprès de la collectivité ?

Afin de simplifier vos échanges avec la collectivité et vous aider dans l'organisation de votre manifestation, nous vous invitons à remplir les fiches qui correspondent à vos besoins.

- Si votre manifestation a lieu en **extérieur**, merci de remplir la « **Fiche n° 2 : Votre manifestation en extérieur** ».
- Si votre manifestation à lieu en **intérieur**, merci de remplir la « **Fiche n°3 : Votre manifestation en intérieur** ».
- Si vous avez prévu d'installer un **manège**, un **cirque** ou des **attractions foraines**, merci de prendre connaissance de la « **Fiche n°4 : Manèges, cirques et stands forains** ».
- Si vous avez des besoins techniques et que vous souhaitez demander le **prêt de matériel auprès de la ville**, merci de remplir la « **Fiche n°5 : Besoins techniques** ».
- Si vous avez prévu d'installer une **buvette** sur votre manifestation, merci de compléter la « **Fiche n°6 : Demande de buvette** »
- Si vous prévoyez l'organisation d'un **vide grenier** ou toute autre forme de vente au déballage, merci de remplir la « **Fiche n°7 : Vente au déballage** ».

5. Envoyer votre demande

Afin de permettre l'étude de votre demande, votre dossier devra être dûment complété (annexes comprises) et déposé auprès du service événementiel par mail (evenementiel@avranches.fr) ou par courrier (Mairie d'Avranches – Hôtel de ville – CS 15238 – 50302 Avranches Cedex) **au plus tard 4 mois avant la date prévue de début de la manifestation.**

- ➔ Tout retard ou manquement dans le dossier, entrainera des retards dans le traitement de votre demande voire un rejet de votre dossier sans traitement de notre part (dossier reçu très tardivement).
- ➔ Les dossiers pourront être revus à la marge, notamment pour les besoins techniques, jusqu'à 6 semaines avant la date de la manifestation.

Les versions les plus à jour du dossier et des annexes sont téléchargeables : <https://www.avranches.fr/listes/demarches-associatives/>

6. Mesures éco-responsables

Afin de préserver l'environnement, il est essentiel que les organisateurs prévoient des solutions de tri et de gestions des déchets. Pour cela, nous vous invitons, notamment, à utiliser de la vaisselle réutilisable si vous avez prévu de tenir un stand de restauration et/ou une buvette.

Evitez les contenants en verre qui pourraient se briser et causer des blessures.

Vous pouvez également consulter les documents mis en place par l'Agence de la Transition Ecologique :

<https://communication-responsable.ademe.fr/sites/default/files/manifestations-sportives-developpement-durable.pdf>

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/particuliers/vacances-loisirs/sport/protéger-planete-faisant-sport-idee-prend-forme>

Avez-vous prévu la mise en place des bornes ou des conteneur-poubelle distincts pour le tri des déchets ?

Oui

Non

Nous vous rappelons que le tri des déchets et l'évacuation des déchets est à votre charge. Pour tous renseignements concernant le tri des déchets à Avranches, vous pouvez contacter le service Déchets de la Communauté d'Agglomération Mont Saint-Michel-Normandie au 02 33 68 68 96.